

Angoulême, le **20 DEC. 2018**

Reçu le
02 JAN. 2019
Service Immo Amont

Direction de l'Attractivité, de l'Economie et de l'Emploi
Pôle Economie, Innovation et Enseignement Supérieur
Affaire suivie par Yannick CONSEIL
Tél 05 45 38 57 91
Réf. : AB/YC/CF DC201806964

Madame Bénédicte GUILLEUX
Responsable Immonbilier Amont
SAS ITM IMMO LOG
24, Rue Auguste Chabrières
75737 PARIS CEDEX 15

**Objet : Réponse concernant l'avis de remise en état en cas d'arrêt définitif
Projet d'implantation d'une base logistique ITM -Parc du Plessis- Roulet Saint-Esthèphe**

Madame,

Par courrier du 18 Décembre 2018(RAR 1A148 272 71 93 2), vous nous informez que la société ITM LOGISITIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL (ITM LAI) va déposer en Préfecture de la Charente une demande d'autorisation pour exploiter une plateforme logistique soumise à autorisation au titre des installations Classées pour la Protection de l'Environnement sur les terrains cadastrés sections H247 à H252, H254 à 266, H270, H273 à H277, H279 à H282, H323 à H325, H334 à H341, H342 à H360, H370, H619, H 643, H644, H1476, H1479, H1485, H1487, H1489, H1491, H1493, H1494, H1496, H1498, H1500, H1513, ZE13, ZE18, ZE296, ZE298, ZE339, ZH188 et ZH13, ZH 182 et ZE 338 situés à ROULLET ST ESTHEPHE (16440), Parc du Plessis.

Dans le cadre du dépôt de votre dossier de demande d'autorisation au titre des ICPE et conformément à l'article R512-46-4 du code de l'environnement, vous nous demandez notre avis dans les mesures que vous prendrez lors de l'arrêt définitif de votre installation.

Nous avons étudié avec attention votre dossier et nous vous informons que les propositions de démantèlement et de remise en état que vous décriviez n'appellent pas de remarques particulières de la part de GrandAngoulême.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distingués.

Pour Le Président,
Le Vice-Président,
en charge des Zones d'Activités et Voiries
Communauaires


André BONICHON